

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2025

Aujourd'hui, dix octobre deux mil vingt-cinq, les membres du conseil municipal sont informés individuellement par courriel qu'une séance ordinaire du Conseil Municipal aura lieu en Mairie, le jeudi seize octobre deux mil vingt-cinq à 20h avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour du Conseil Municipal

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2025.
2. Désignation d'un secrétaire de séance.
3. Communications du Maire.
4. Compte-rendu des rapporteurs des différentes commissions.
5. Signature d'une convention avec le SDEA pour la mise à disposition de personnel.
6. Attribution d'une subvention à l'association l'Ecole est finie.
7. Attribution d'une subvention pour l'aide à la sauvegarde et à la valorisation du l'habitat patrimonial.
8. Modification du règlement interne du réseau des bibliothèques de Weyersheim et de Hoerd.
9. Détermination des durées d'amortissement des immobilisations.
10. Création d'un poste d'adjoint administratif stagiaire.
11. Information du Conseil Municipal relative à des virements de crédits.
12. Divers.

Conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales , la convocation ci-dessus est affichée à la porte de la Mairie.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

<u>Présidence</u>	ROEHLLY Sylvie
<u>Adjoint</u>	WINTER-KNECHT Didier WERNERT Annie REGNIER Clarisse BLANCK Dominique
<u>Conseillers</u>	ACKER Dominique - ALBECKER Bernard - BLANCK Denis - BONICEL Bénédicte - FOURNAISE Véronique - GASSERT Cédrine - HILD Aline - KERTZINGER Francis - MUGLER Christelle – SORG Fabienne – VOGT Marie-Line - WEEBER Michelle.
<u>Absents</u>	KLEINMANN Jean-Jacques a donné procuration à WERNERT Annie ; FORR Bernard a donné procuration à ACKER Dominique ; JUNG Didier a donné procuration à ALBECKER Bernard ; RICK Stéphane a donné procuration à BLANCK Dominique SORGIUS Christian a donné procuration à WINTER-KNECHT Didier ; VATRY Edwige a donné procuration à GASSERT Cédrine.

Le quorum est atteint.

Commune

Madame le Maire souhaite la bienvenue aux membres présents. Elle ouvre la séance à 20h05.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2025.

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur Christian SORGIUS est désigné secrétaire de séance.

3. Communications du Maire.

Sylvie ROEHLLY

- 15/09/2025 : Visite des Ecoles
Commission des Finances à la Communauté de Communes de la Basse
Zorn
Conseil Communautaire
- 16/09/2025 : Commission d'Attribution des Logements – Alsace Habitat
Commission administrative

- 22/09/2025 : Rendez-vous avec M. ANSTETT du SDEA au sujet de la mise dispositions d'agents communaux
Réunion avec la Gendarmerie au sujet du projet de vidéosurveillance
Réunion avec l'association l'Ecole est finie
- 23/09/2025 : Commission administrative
Commission « marché hebdomadaire » en présence des marchands
- 24/09/2025 : Commission d'Attribution des Logements - Habitat de l'III
- 25/09/2025 : Réunion avec le service technique
- 29/09/2025 : Anniversaire de M. René FRAULI
- 30/09/2025 : Rendez-vous sécurité des écoles élémentaires avec M. KAERCHER, conseiller prévention de l'Inspection de l'Education Nationale.
Visite des locaux modulaires de l'école maternelle avec l'équipe pédagogique
Atelier Habitat dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal présenté par l'ADEUS
- 01/10/2025 : Commission administrative
Commission du Conseil Intercommunale des Jeunes
- 02/10/2025 : Bureau syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de l'Alsace du Nord
Réunion géothermie profonde – CAIRE Haguenau
Réunion avec la société Rapid'Plaques au sujet des bornes scolaires
Commission communication
- 06/10/2025 : Rendez-vous avec l'ATIP au sujet d'un dossier d'urbanisme
Réunion du bureau de la Communauté de Communes de la Basse Zorn
- 07/10/2025 au 11/10/2025 : Congrès des intercommunalités à Toulouse
- 11/10/2025 : Rencontre annuelle de l'Alsace du Nord à Walbourg
- 12/10/2025 : Inauguration de l'exposition de l'association Hans Baldung-Grien
- 13/10/2025 : Rendez-vous avec un professionnel de santé – Pôle médical
Réunion du Groupe local de traitement de la délinquance urbanistique et environnemental
- 15/10/2025 : Comité Syndical ATIP
Commission administrative
Commission jeunesse à la Communauté de Communes de la Basse-Zorn

4. Compte-rendu des rapporteurs des différentes commissions.

Didier WINTER-KNECHT

- 15/09/2025 : Tournée de rentrée des écoles.
Conseil Communautaire.
- 17/09/2025 : Rendez-vous avec la Société JC Décoration à l'école Baldung-Grien au sujet de la mise en peinture de la cage d'escalier suite aux travaux de remplacement des portes des salles de classes.
- 24/09/2025 : Réunion de chantier des bâtiments modulaires Algeco école primaire rue des Fossés.
Réunion de préparation des travaux de DEMOLITION-DESAMIANTAGE de l'école maternelle Les Cygnes.
- 06/10/2025 : Rendez-vous avec la Société JUNGER à l'Espace W au sujet de la réfection du sol de l'ancien bar (entrée salle Saturne).
- 07/10/2025 : Rendez-vous avec la Société Rénov Service à l'Espace W au sujet des vestiaires du PADEL.

- 08/10/2025 : Réunion de chantier des bâtiments modulaires Algeco école primaire rue des Fossés.
- 12/10/2025 : Inauguration de l'exposition artisanale et culturelle Hans Baldung Grien, salle Espace W.
- 15/10/2025 : Réunion de chantier travaux de démolition école maternelle Les Cygnes.

Annie WERNERT

- 15/09/2025 : Conseil communautaire
- 17/09/2025 : Repas des bénévoles à l'EHPAD La Solidarité à Hoerdt
- 28/09/2025 : Repas de la Paroisse St Michel
- 29/09/2025 : Anniversaire de M. FRAULI René - 85 ans
- 01/10/2025 : Commission Aide à la personne - Communauté des Commune de la Basse-Zorn
- 03/10/2025 : Tarte flambée à l'EHPAD La Solidarité à Hoerdt
- 06/10/2025 : Réunion de la commission « Décorations de Noël »
- 12/10/2025 : Inauguration de l'Exposition Artisanale Hans Baldung Grien – Espace W

Jean-Jacques KLEINMANN

- 25/09/2025 : Réunion en mairie avec les agents techniques
- 29/09/2025 : Réunion en mairie avec une administrée
Commission d'Appel d'Offre pour l'aménagement de l'aire de camping-car de Geudertheim
- 30/09/2025 : Rendez-vous en mairie avec une administrée commune de Gamsbheim
- 02/10/2025 : Réunion en mairie avec la société Rapid'Plaques
- 03/10/2025 : Rendez-vous avec M. MERTZ de la sté Cosylval
- 04/10/2025 : Réunion avec le président du tennis club
- 06/10/2025 : Réunion de la commission « Décorations de Noël »
- 13/10/2025 : Réunion relative à la mise en accessibilité des arrêts de bus - Communauté des Commune de la Basse-Zorn
- 14/10/2025 : Réunion planification écologique et adaptation au changement climatique organisée par la Sous-préfecture de Haguenau-Wissembourg au CAIRE de Haguenau

Clarisse REGNIER

- 15/09/2025 : Conseil communautaire
- 22/09/2025 : Réunion avec l'association "L'Ecole est finie"
- 23/09/2025 : Réunion avec les commerçants du marché hebdomadaire
- 25/09/2025 : Commission communication à la Communauté des Commune de la Basse-Zorn
- 01/10/2025 : Réunion Réseau de bibliothèques
Atelier tricot à la Médiathèque
- 02/10/2025 : Commission communication
- 04/10/2025 : Réunion avec le Conseil Municipal des Enfants
- 06/10/2025 : Réunion de la commission « Décorations de Noël »
- 11/10/2025 : Rencontre annuelle de l'Alsace du Nord : "L'IA au service de nos territoires" au Sem' de Walbourg
- 13/10/2025 : Commission environnement à la Communauté des Commune de la Basse-Zorn
- 15/10/2025 : Commission jeunesse à la Communauté des Commune de la Basse-Zorn

Dominique BLANCK

- 11/09/2025 : Soirée partenaire ASA
- 12/09/2025 : Spectacle Notre Dame de Paris- troupe Echo au Trait d'Union
- 17/09/2025 : Visite du local de tennis et des vestiaires de la salle Jupiter (Espace W) pour le projet de sanitaires et douches privatives
Remise des clés et badges au Tennis Club pour l'accès aux vestiaires de la salle Saturne (provisoire)
- 30/09/2025 : Mesure de l'éclairage de la salle Jupiter avec les entreprises Santerne et Citéos, suite à des mesures de contrôle de la Ligue de basket indiquant un éclairage insuffisant pour le classement de la salle en H2
- 11/10/2025 : Célébration d'un Mariage civil
- 12/10/2025 : Inauguration de l'exposition Hans Baldung-Grien

Michelle WEEBER

- 11/09/2025 : Visite des classes CM1/CM2 pour les élections du CME
- 12/09/2025 : Spectacle Notre Dame de Paris- troupe Echo au Trait d'Union
- 21/09/2025 : Marche du Conseil Intercommunal des Jeunes
- 22/09/2025 : Réunion avec l'association l'Ecole est Finie
- 23/09/2025 : Réunion de la commission « marché hebdomadaire » avec les exposants
- 28/09/2025 : Repas paroissial
- 01/10/2025 : Atelier tricot à la Médiathèque
Commission Aide à la personne à la Communauté de Communes de la Basse-Zorn
- 02/10/2025 : Commission communication
- 04/10/2025 : Réunion du Conseil Municipal des Enfants
- 06/10/2025 : Réunion commission décorations de Noël
- 11/10/2025 : Rencontres annuelles du PETR / sujet : l'IA au service de nos territoires
- 12/10/2025 : Inauguration de l'exposition Hans Baldung Grien + Messti
- 15/10/2025 : Commission Jeunesse à la Communauté de Communes de la Basse Zorn
- 18/10/2025 : Marche octobre rose / chasse aux galets

5. Signature d'une convention avec le SDEA pour la mise à disposition de personnel.

L'exercice de la compétence Grand Cycle de l'Eau a été transférée au SDEA.

Au niveau de la commune de Weyersheim c'est le Zornried qui exerçait cette compétence en employant du personnel technique communal pour la surveillance et la gestion des ouvrages du Moulin et du canal de dérivation du Landgraben.

La commune a conclu une convention avec le SDEA entre 2020 et 2025 qui prévoyait une mise à disposition d'agents communaux au SDEA pour poursuivre ces missions moyennant le remboursement par le SDEA à la commune des frais engagés.

Il est proposé au Conseil Municipal de conclure une nouvelle convention pour une période de 5 ans et d'approuver le projet de convention ci-joint, détaillant les modalités de la mise à disposition.

Bernard FORR souhaite avoir des précisions sur le rôle des agents communaux. Il précise que la Moder n'entre pas dans la compétence du SDEA or cette rivière a un impact important sur le niveau des eaux à Weyersheim.

LE CONSEIL MUNICIPAL
=====

E N T E N D U l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré ;

A P P R O U V E à l'unanimité le projet de convention entre la commune et le SDEA pour la mise à disposition d'agents communaux.

A U T O R I S E Mme le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents relatifs à cette mise à disposition.

6. Attribution d'une subvention à l'association l'Ecole est Finie.

Madame le Maire propose de verser une subvention de 7 000 € à l'association l'Ecole est Finie pour le financement des « Nouvelles Activités Périscolaires ».

Il s'agit de la régularisation d'un montant versé par l'Etat à la commune dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Francis KERTZINGER souhaite connaître la tranche d'âge des enfants qui peuvent bénéficier des activités.

Michelle WEEBER est d'avis qu'il faut inciter l'association à rechercher des bénévoles pour animer les ateliers afin de réduire le coût des intervenants.

Denis BLANCK propose de solliciter la Collectivité Européenne d'Alsace pour l'obtention de subventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL
=====

E N T E N D U l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré ;

A P P R O U V E à l'unanimité le versement d'une subvention de 7 000 € (Sept mille euros) à l'association l'Ecole est Finie.

7. Attribution d'une subvention pour l'aide à la sauvegarde et à la valorisation de l'habitat patrimonial.

Madame le Maire informe l'assemblée que la CEA, secondée par le CAUE, a instruit le dossier de Mme LOEHR Caroline, relatif à la valorisation de son habitat patrimonial, sis 9 rue Saint WOLFGANG.

La Commission permanente de la CEA lors de sa séance du 13 mars 2023 a décidé de verser 5.922 € à Mme LOEHR Caroline pour la valorisation de son habitat. Le versement est intervenu en août 2025.

Conformément à la délibération du 6 mars 2024 la commune de Weyersheim s'engage à procéder au versement de 12% de ce montant, soit 653,04 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

Vu la délibération du 6 mars 2024 portant adhésion de la commune de Weyersheim à la politique « Maison Alsacienne du XXIème siècle mise en œuvre par la Collectivité Européenne d'Alsace.

E N T E N D U l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré ;

ATTRIBUE à l'unanimité, la subvention suivante au titre du dispositif de sauvegarde et de valorisation de l'habitat patrimonial : **LOEHR Caroline 653,04 €**

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2024 c/65741

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer tous actes y relatifs.

8. Modification du règlement interne du réseau des bibliothèques de Weyersheim et de Hoerd.

Suite à la délibération relative à la facturation des ouvrages perdus ou détériorés, adoptée le 11 septembre dernier, il convient de modifier le règlement interne du réseau des bibliothèques de Weyersheim et Hoerd afin de prendre en compte cette modification.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

Vu la délibération du 11 septembre 2025 relative à la facturation des ouvrages perdus ou détériorés.

E N T E N D U l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré ;

APPROUVE La modification du règlement interne du réseau des bibliothèques de Weyersheim et de Hoerd.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette modification.

9. Détermination des durées d'amortissement des immobilisations.

Madame le Maire expose à l'assemblée que conformément à l'article L.2321-2 alinéa 27 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les dotations aux amortissements des immobilisations constituent des dépenses obligatoires pour les communes de plus de 3.500 habitants.

L'amortissement obligatoire concerne les immobilisations corporelles ou incorporelles acquises à compter du 1er janvier 1996.

Pour rappel, les immobilisations sont des éléments d'actifs destinés à servir de façon durable à l'activité de la collectivité. Les immobilisations comprennent tous les biens et valeurs destinés à rester durablement sous la même forme dans le patrimoine de la collectivité.

L'amortissement est une technique permettant de constater comptablement la dépréciation d'un bien sur sa durée probable de vie et de dégager une ressource en investissement destinée à son renouvellement. La constatation de l'amortissement des immobilisations constitue une opération d'ordre budgétaire permettant de générer un crédit en recettes d'investissement (chapitre 040 / compte 28x) et un débit en dépense de fonctionnement (chapitre 042 / compte 6811). L'amortissement peut être réalisé selon trois méthodes différentes : linéaire, variable ou dégressive ; la méthode linéaire étant favorisée par les collectivités.

L'article R.2321-1 du CGCT précise les immobilisations concernées par ce dispositif. L'article R.2321-1 du CGCT précise également le principe selon lequel l'assemblée délibérante a la possibilité de fixer un seuil unitaire en-deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur un an.

L'amortissement commence à la date de mise en service, conformément à la règle du prorata temporis. Néanmoins, le Conseil Municipal peut justifier la mise en place d'un aménagement de la règle du prorata temporis pour les nouvelles immobilisations mises en service, notamment pour des catégories d'immobilisations faisant l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire (biens acquis par lot, petit matériel ou outillage, fonds documentaires...).

Cette simplification consiste à calculer l'amortissement à partir du début de l'exercice suivant la date de mise en service, la dernière annuité courant jusqu'au 31 décembre de l'exercice, même lorsque le bien est vendu en cours d'année.

Tout plan d'amortissement commencé doit être poursuivi jusqu'à son terme, sauf fin d'utilisation du bien (cession, affectation, réforme, destruction).

Le plan d'amortissement ne peut être modifié (durée et mode d'amortissement) qu'en cas de changement significatif dans les conditions d'utilisation du bien, la nature du bien ou à la suite d'une dépréciation (constatation ou reprise) ; cette révision fait l'objet d'une délibération. La base amortissable est alors modifiée de manière exclusivement prospective

Le référentiel budgétaire et comptable M14/M57 précise que les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante, à l'exception :

1. des frais relatifs aux documents d'urbanisme visés à l'article L.121-7 du Code de l'urbanisme qui sont amortis sur une durée maximale de 10 ans ;
2. des frais d'études et des frais d'insertion non suivis de réalisation qui sont amortis sur une durée maximale de 5 ans ;
3. des frais de recherche et de développement qui sont amortis sur une durée maximale de 5 ans ;
4. des brevets qui sont amortis sur la durée du privilège dont ils bénéficient ou sur la durée effective de leur utilisation si elle est plus brève ;
5. des subventions d'équipement versées qui sont amorties
 - a) sur une durée maximale de cinq ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises ;
 - b) sur une durée maximale de trente ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations ;
 - c) ou sur une durée de quarante ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national (logement social, réseaux très haut débit...).

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Vu les articles L.2321-2 alinéa 27 et R.2321-1 du CGCT ;

ENTENDU les explications de Madame le Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de fixer, à compter du 1er janvier 2025, les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles comme suit :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Comptes	Nature de l'immobilisation	Durée d'amortissement
13xx	Subventions reçues	Selon la durée d'amortissement du bien auquel la subvention est liée
202	Documents d'urbanisme	10 ans
2031	Frais d'études non suivies de réalisation	5 ans
2033	Frais d'insertion si non suivies de réalisation	5 ans
204xx	Subventions versées	5 ans pour le financement de biens mobiliers, matériel et études 30 ans pour le financement de bâtiments ou installations 40 ans pour le financement d'infrastructures d'intérêt national
2051	Concessions et droits similaires	2 ans

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Comptes	Nature de l'immobilisation	Durée d'amortissement
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	10 ans
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	10 ans
2132	Immeubles de rapport	15 ans
2135	Installations générales, agencements, aménagements de constructions – bâtiments publics	20 ans
2138	Autres constructions	10 ans
2152	Installations de voirie	20 ans
2156xx	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	5 ans
2157xx	Matériel et outillage technique	5 ans
2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	1 ans : petit outillage à main 5 ans : outillage électroportatif 10 ans : Gros outillage et machines d'atelier
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	5 ans
2183x	Matériel informatique	5 ans
2184x	Matériel de bureau et mobilier	5 ans
2185	Matériel de téléphonie	3 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	1 ans : Petit électroménager 5 ans : Gros électroménager, matériel audio, hifi, vidéo... 10 ans : aires de jeux, jeux pour enfants, équipements sportifs, bornes électriques, ...

D I T que la méthode d'amortissement appliquée est la méthode linéaire prorata temporis, les dépréciations étant réparties de manière égale sur la durée de vie du bien.

D I T que le seuil d'amortissement des biens de faible valeur est fixé à 1.000 € TTC. Ces biens de faible valeur seront amortis en une fois à partir du 01/01/N+1 suivant la date de mise en service

D E C I D E de mettre en place un aménagement à la règle du prorata temporis pour les nouvelles immobilisations mises en service à partir du 01/01/2025 pour les catégories d'immobilisation faisant l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire (biens acquis par lots, fonds documentaires, petits matériels et outillages etc.). Cette catégorie est amortie en année pleine à partir du 01/01/N+1 suivant la date de mise en service.

10. Création d'un poste d'Adjoint administratif stagiaire.

Il est proposé de créer un poste d'Adjoint administratif stagiaire à temps complet à compter du 13 novembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

E N T E N D U l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la création d'un poste d'Adjoint administratif stagiaire à compter du 13 novembre 2025.

PREND ACTE que l'agent percevra, à compter de sa nomination, le régime indemnitaire lié au grade.

DECIDE de modifier le tableau des effectifs en ce sens.

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer tous les actes relatifs à cette création de poste.

11. Information du Conseil Municipal relative à des virements de crédits.

Afin d'ajuster les crédits du compte 2313-opération 042/Construction d'une école maternelle et d'un accueil périscolaire, Mme Le Maire a procédé au virement de 90 000 € du compte 21534-réseaux d'électrification.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

E N T E N D U l'exposé du Maire,

PREND ACTE du virement de crédits.

12. Divers

- Mme Sylvie ROEHLLY :
 - o Signale que des débordements ont eu lieu lors du messti : nuisances sonores nocturnes et altercation entre un client alcoolisé d'une buvette et un voisin.
 - o Informe le conseil municipal que les mesures vibratoires ont été réalisées au niveau du ralentisseur situé rue de la République et qu'elles sont conformes aux normes en vigueur. Toutefois, comme il s'y était engagé, le Président de la Communauté de Communes le fera modifier pour rendre les pentes plus douces.
- M. Denis BLANCK signale qu'une pierre en gré est cassée en deux au niveau du pont vers le nouveau cimetière.
- Mme Clarisse REGNIER propose de fixer un tarif d'entrée pour la soirée « Saint Patrick » 2026 dont la date n'est pas fixée. Le Conseil Municipal s'accorde sur le montant de 5€.

Personne ne demandant plus la parole, le Maire lève la séance à 21h40

Le Maire,
Sylvie ROEHLLY



Le secrétaire,
Christian SORGIUS

